

==== CONSEIL DU 15 JUIN 2020 ====

=====

PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Didier HENROTTIN, Bourgmestre-Président ;
 Moreno INTROVIGNE, Isabelle CAPPÀ, Corinne ABRAHAM-SUTERA, Freddy LECLERCQ, Echevins ;
 Jean-Louis MARNEFFE, Richard MACZUREK, Frédéric TOOTH, Marie Rose JACQUEMIN,
 Annick GRANDJEAN, Serge FRANCOÏTE, Véronique DE CLERCK, Christine PARMENTIER-
 ALLELYN, Mireille GEHOULET, Christian GRAVA, Cédric KEMPENEERS, David TREMBLOY, Marie-
 Josée LOMBARDO, Frédéric FONTAINE, Jean-François WILKET, Salvatore LO BUE, Madison BOEUR,
 Membres ;
 Alessandra BUDIN, Présidente du C.P.A.S. ;
 Marc HOTERMANS, Directeur général.

ORDRE DU JOUR :

=====

SEANCE PUBLIQUE :

- 1) Approbation du P.V. du conseil du 26 mai 2020.
- 2) Assemblée générale d'INTRADEL.
- 3) Assemblée générale de l'A.I.D.E.
- 4) Assemblée générale de l'I.I.L.E.
- 5) Prise de participation dans l'intercommunale IMIO.
- 6) Modification budgétaire 2020-1 du C.P.A.S.
- 7) Communications.

o
o o

20.05 heures : OUVERTURE DE LA SEANCE PUBLIQUE.

1) APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL DU 26 MAI 2020.

Le P.V. du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Commentaires pour toutes les intercommunales.

Monsieur TOOTH, pour le groupe Ensemble, souhaite émettre des considérations générales pour l'ensemble des intercommunales à savoir :

- La répartition des sièges et des fonctions dirigeantes se fait au niveau des partis.
- Toutes les listes citoyennes n'ont aucune représentation.
- Il y a une instrumentalisation des fonctions dirigeantes dans la mesure où des majorités ont été négociées dans certaines communes sur base du « jeu » de la répartition de ces fonctions dirigeantes.
- Il y a un by-pass possible du Conseil communal ce qui constitue un déni de démocratie.

Monsieur MARNEFFE regrette également qu'il arrive trop souvent qu'on soit convoqué le même jour à la même heure pour deux assemblées différentes.

2) ASSEMBLEE GENERALE D'INTRADEL.

Monsieur FRANCOTTE relève qu'il est important d'aller vers le « zéro déchets », qu'il semble difficile d'atteindre cet objectif et qu'il faut donc travailler de concert avec l'intercommunale pour y arriver. Il faut aller plus loin dans la recherche de solutions et dans les actions de sensibilisation. Il faudra, après la période que nous venons de traverser, à nouveau sensibiliser la population en matière de « zéro déchets ».

Monsieur le Bourgmestre ajoute que Beyne-Heusay est parmi les bons élèves en matière de tri et de valorisation.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1523-11 et suivants du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'INTRADEL, du 25 juin 2020 ;

Par 17 voix POUR (PS - cdH/Ecolo+) et 6 ABSTENTIONS (Ensemble),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du

jour :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Constitution du bureau.
- Rapport de gestion - Exercice 2019 - Approbation du rapport de rémunération.
- Rapport annuel - Exercice 2019 - Présentation.
- Rapport de rémunération du conseil - Exercice 2019 - Approbation.
- Rapport du comité de rémunération - Exercice 2019.
- Comptes annuels - Exercice 2019 : présentation, rapport du commissaire, rapport spécifique sur les participations et approbation.
- Comptes annuels - Exercice 2019 - Affectation du résultat.
- Administrateurs - Décharge pour l'exercice 2019.
- Commissaire - Décharge - Exercice 2019.
- Participations - Lixhe Compost - Comptes annuels - Exercice 2019 : approbation (comptes annuels - exercice 2019 : présentation, rapport du commissaire et approbation).
- Participations - Lixhe Compost - Comptes annuels - Exercice 2019 : affectation du résultat.
- Participations - Lixhe Compost - Administrateurs - Exercice 2019 : Décharge.
- Participations - Lixhe Compost - Commissaire - Exercice 2019 : Décharge ;

PRECISE qu'en raison de la crise sanitaire, aucun représentant de la commune de Beyne-Heusay ne sera présent physiquement à l'assemblée générale.

La présente délibération sera transmise :

- à INTRADEL,
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

3) ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.I.D.E.

Monsieur TOOTH : Il faut souligner le niveau de détails et de transparence des documents fournis par cette Intercommunale ; c'est hyper complet. Il est étonnant de voir apparaître, dans le rapport, un montant de 2.310.000 € pour le collecteur du ruisseau des Moulins alors que dans le P.S.T., il apparaît à 2.000.000 €. De plus, le programme stratégique est divisé en différentes étapes et on s'aperçoit que le projet de collecteur se trouve dans les projets 2022-2027 en grisé signalés en réserve. C'est inquiétant si on ne voit rien venir avant 2027 alors que nous sommes à plus d'un an après les inondations. Il est également fait mention que « les conclusions préliminaires de l'examen du bassin hydrographique du ruisseau des Moulins, de plus en plus urbanisé, montrent une très forte insuffisance des conduites en place. (...) Si celle-ci est confirmée, des travaux d'adaptation seront nécessaires. Ces éléments sont en contradiction avec ce qui nous avait été annoncé lors des travaux de réfection de la voirie. Ce n'est pas très clair et il faut savoir où en est l'étude. Par ailleurs, si l'étude devait se clôturer plus rapidement, y-a-t-il une réserve pour mettre en œuvre une intervention où faudra-t-il attendre 2027 sachant que des crédits de 500.000 € par an sont débloqués pour les opportunités ? Parle-ton de l'ensemble de la conduite ou seulement de l'exutoire ?

Monsieur le Bourgmestre : Il faut nuancer certains points. Ce qui avait été dit lors du chantier des Moulins allait dans le sens qu'il n'était pas utile de remplacer les canalisations dans le cadre de ces travaux. Le 15 mai, l'A.I.D.E. annonçait qu'elle avait reçu le budget pour réaliser l'étude hydraulique. Une nouvelle étape a été franchie le 20 mai. Il faut souligner que l'A.I.D.E. porte une attention particulière à notre

commune. La Province de Liège cure régulièrement le ruisseau et on est intervenu au niveau de la pêche. Pour le bassin d'orage, il ne manque à l'A.I.D.E. que la convention avec la SOFICO et les travaux sur l'égout en aval du Trou du Renard avance.

Monsieur FRANCOTTE : L'étude hydraulique est-elle en lien avec le master plan sur Queue-du-Bois ? Je m'attendais à ce qu'on soit si bien avancés au niveau du master plan et de l'étude.

Monsieur le Bourgmestre : je répondrai en communication pour master plan mais je ne peux répondre pour l'A.I.D.E.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1523-11 et suivants du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E., du 25 juin 2020 ;

Par 17 voix POUR (PS - cdH/Ecolo +) et 6 ABSENTIONS (Ensemble),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du

jour :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 19 décembre 2019.
2. Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 6 janvier 2020.
3. Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs.
4. Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2019 des organes de gestion et de la Direction.
5. Comptes annuels de l'exercice 2019 qui comprend :
 - a) Rapport d'activité.
 - b) Rapport de gestion.
 - c) Bilan, compte de résultats et l'annexe.
 - d) Affectation du résultat.
 - e) Rapport spécifique relatif aux participations financières.
 - f) Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction.
 - g) Rapport du commissaire.
6. Plan stratégique - Initiative 14 - Programme d'investissements pour la période 2022-2027 en matière de démergement.
7. Souscriptions au capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.
8. Décharge à donner au commissaire-réviseur.
9. Décharge à donner aux administrateurs.

PRECISE qu'en raison de la crise sanitaire, aucun représentant de la commune de Beyne-Heusay ne sera présent physiquement à l'assemblée générale.

La présente délibération sera transmise :

- à l'A.I.D.E.,

- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

4) ASSEMBLEE GENERALE DE L'I.L.L.E.

Monsieur MARNEFFE : En 2015, il avait été convenu qu'on allait s'attacher à 5 points. On vient de redémarrer le dispatching mais on ne fait qu'évoquer les 4 autres points.

Notre participation financière est de 512.000 € /an et on nous annonce une augmentation de 3 %, ce qui représente 50.000 € de plus annuellement. Il ne faut pas perdre de vue le projet de procès initié par la ville de Liège qui vise à réclamer pour 8 années, de 2012 à 2019, 1.500.000 € qu'elle estime avoir trop payé par an pour les pensions. Pour Beyne, ce serait 800.000 € à prendre en charge. Il y a un sous-effectif et l'objectif est de combler le cadre. Comblé le cadre signifie une augmentation de 15% de la masse salariale ce qui pourrait représenter pour Beyne un coût supplémentaire de 291.000 € /an.

Il y a un manque de couverture sur le secteur sud et il y aurait des travaux pour 1.767.000 € à réaliser à la caserne de Liège. Ces travaux seraient indispensables à la prolongation du permis d'exploiter.

Peut-être serait-il mieux que la caserne centrale soit décentralisée et il serait incompréhensible qu'on réalise ces travaux si c'est pour quitter deux ans plus tard. L'augmentation pour la commune est de 50.000 euros par an et pour aller de 3 à 400.000 euros si la réclamation de Liège aboutit. Et on ne parle toujours pas de la problématique d'Ogéo fund.

Monsieur le Bourgmestre : Un courrier récent de la province nous informe que le financement des zones par les provinces prend forme. On devrait nous ristourner 20 % cette année, 30 % l'année prochaine et ainsi de suite jusqu'en 2024 pour arriver à 60 %. Il s'agit de l'application d'un principe inscrit dans la déclaration de politique régionale. Le courrier annonce aussi que cette aide ira de pair avec une rationalisation. En conférence des Bourgmestre, le président Willy Demeyer prédisait une seule zone pour la province ce qui implique une révision des implantations. Pour l'instant le dialogue est installé.

Madame GEHOULET : le sujet n'a pas été abordé au conseil d'administration de cette après-midi.

Monsieur MARNEFFE : Il n'y a que Liège qui est en intercommunale ce qui est critiqué. Il faut être attentif.

Monsieur FRANCOTTE : Le rapport a été fait non compris les dossiers compliqués qui sont sur la table, qui sont ouverts mais pas réglés. A la date où il a été écrit, on n'avait pas les réponses. L'I.I.L.E. paie la frilosité des années précédentes. Les communes ont voulu geler leur participation. A euros constants, il faut considérer une diminution du financement de la part des communes. Le fonds de réserve a été utilisé, mais il n'est pas inépuisable. On a engagé très peu. On est en train de réengager. On ne pourra plus puiser dans la réserve.

On aurait dû réengager 48 pompiers mais, pour s'adapter aux volontés des communes, on devrait se limiter à 24. On est devant une situation au niveau de la caserne où on n'a plus le choix, certains travaux sont devenus urgents et incontournables. On ne sait toujours pas avec certitude si on va quitter le lieu. La tendance est au déménagement mais il n'y a pas de certitude. Des études sont en cours.

On est enfin occupé à répondre à des questions qui se posaient depuis des années.

Monsieur MARNEFFE : On doit se prononcer sur des documents qui ne contiennent pas les informations qui viennent de nous être expliquées, ceci justifie d'autant plus notre abstention. Le point ne devrait-il pas être reporté ?

Monsieur le Bourgmestre : Il s'agit d'un rapport qui concerne 2019 alors que nous venons de recevoir les informations relatives au soutien provincial.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 1523-11 et suivants du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'I.I.L.E., du 21 septembre 2020 ;

Par 17 voix POUR (PS - cdH/Ecolo+) et 6 ABSENCES (Ensemble),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration visé à l'article L6421-1 du C.D.L.D. (annexé au rapport de gestion susmentionné).
3. Approbation du rapport d'évaluation écrit du Comité de rémunération visé à l'article L1523-17 du C.D.L.D. (annexé au rapport de gestion susmentionné).
4. Approbation du rapport du Réviseur.
5. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 (comprenant le bilan, le compte de résultats, la liste des adjudicataires et l'annexe aux comptes annuels).
6. Approbation du montant à reconstituer par les communes.
7. Décharge à donner aux Administrateurs.
8. Décharge à donner au Réviseur.
9. Cooptation d'un administrateur.

La présente délibération sera transmise :

- à l'I.I.L.E.,

- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

5) PRISE DE PARTICIPATION DANS L'INTERCOMMUNALE IMIO.

Monsieur MARNEFFE : Ne risque-t-on pas de se retrouver dans le même schéma qu'avec l'ancienne intercommunale A.I.I. ?

Monsieur le Directeur général : Non, il s'agit clairement d'une intercommunale soutenue par la Région wallonne en vue de mutualiser les produits spécifiques aux pouvoirs locaux.

Monsieur TOOTH : le conseil sera-t-il amené à se prononcer quant à l'achat du logiciel ?

Monsieur le Directeur général : l'achat fera l'objet d'une inscription budgétaire mais, au vu du montant qui sera inférieur à 10.000 €, le marché sera géré par le Collège.

Monsieur FONTAINE : Depuis quand existe cette intercommunale ?

Monsieur le Directeur général : 11 ans.

LE CONSEIL,

Vu l'article 162, alinéa 4, de la Constitution ;

Vu l'article 6, § 1er, VIII, 8°, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles ;

Vu le Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1512-3 et L1523-1 et suivants ;

Attendu la création de l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle iMio ;

Attendu que cette intercommunale a notamment pour missions de proposer des solutions IT adaptées aux pouvoirs locaux et de travailler au déploiement d'un cadre d'interopérabilité ; que le principe de mutualisation pourrait sans conteste permettre de réaliser des économies d'échelles ;

Attendu que le fait de recourir aux services d'une intercommunale et à ses métiers spécifiquement développés pour les pouvoirs locaux est de nature à réduire la dépendance des pouvoirs publics vis-à-vis du secteur privé et de leur monopole notamment en matière de politique de prix ;

Attendu que l'intercommunale iMio développe des applications métiers utiles à la gestion quotidienne des missions communales ; que certains de ces logiciels sont répandus dans de nombreuses communes wallonnes (par exemple iA.délib ou iA.doec) ; qu'il y a un intérêt de la part de la part des services communaux ;

Vu les statuts de l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé iMio scl ;

Attendu que pour pouvoir utiliser ces logiciels, il faut être membre de l'intercommunale iMio ; que selon les statuts, la souscription d'un part B (valeur 3,71 €) est suffisante ;

Attendu que les crédits nécessaires à cette souscription seront inscrits à la modification budgétaire 1 du budget communal 2020 ;

Attendu qu'un avis de légalité a été demandé à Monsieur le Directeur financier en application de l'article L1124-40 du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ; qu'il a été associé à la réflexion ; qu'il n'a pas rendu d'avis ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE:

Article 1er : La commune de Beyne-Heusay prend part à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé iMio scl et en devient membre. Celle-ci, conformément aux statuts joints à la présente délibération, a pour but de promouvoir et coordonner la mutualisation de solutions organisationnelles, de produits et services informatiques pour les pouvoirs locaux de Wallonie et plus précisément :

1. De proposer une offre cohérente d'outils informatiques mutualisés et interopérables avec la Wallonie :
 - soit par le biais de la centrale de marchés ou d'achats qui acquerra via marchés publics des applications informatiques "métiers" de qualité et à un prix globalement plus avantageux pour les pouvoirs locaux que s'ils avaient acheté isolément les mêmes applications;
 - soit par le développement, en interne, d'applications informatiques génériques et paramétrables, créées en mutualisation sous licence libre.

Dans ce cadre, la structure gèrera un patrimoine de logiciels libres cohérents et robustes, appartenant aux pouvoirs publics, dont elle garantira la maîtrise technique en interne, l'évolution, la pérennité et la diffusion dans le respect de la licence libre.

2. De proposer des solutions organisationnelles optimisées aux pouvoirs locaux (processus simplifiés, plan directeur IT, accompagnement ...).

Article 2 : La commune de Beyne-Heusay souscrit **1 (une)** part B au capital de l'intercommunale iMio par la réalisation d'un apport en numéraire de **3,71 euros (trois euros septante et un centime)**.

Cet apport sera libéré dès réception de l'autorisation de la tutelle par un versement de "3,71" euros sur le compte de l'intercommunale iMio IBAN BE42 0910 1903 3954.

Article 3 : La présente délibération est soumise, pour approbation, aux autorités de tutelle.

La présente délibération sera transmise :

- à l'autorité de tutelle,
- à l'intercommunale iMio dès approbation par l'autorité de tutelle,
- au service des finances,
- au service des marchés publics,
- au service informatique.

6) MODIFICATION BUDGETAIRE 2020-1 DU C.P.A.S.

Madame BUDIN : Il n'y a pas eu de réunion de concertation avec la commune car, il n'a pas de modification de la demande de participation communale.

Monsieur MARNEFFE : Ce n'est pas vraiment une opération blanche car, dans la mesure où un boni a été dégagé, il aura dû revenir vers la commune et une demande de participation communale aurait dû être introduite pour équilibrer le budget.

LE CONSEIL,

Vu le Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 88 paragraphe 1 de la loi du 8 juillet 1976, organique des C.P.A.S. ;

Vu la modification budgétaire 2020-1 du C.P.A.S, concernant le service ordinaire uniquement (présentée sans augmentation du poste « intervention communale ») ;

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les modifications, arrêtées comme suit :

SERVICE ORDINAIRE :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Budget initial ou dernière modification	6.460.423,90 €	6.460.423,90 €	Equilibre
Augmentations	321.309,98 €	368.377,30 €	- 47.067,32 €
Diminutions	247.293,99 €	294.361,31€	47.067,32 €
Nouveau résultat	6.534.439,89 €	6.534.439,89 €	Equilibre

La présente délibération sera transmise :

- au C.P.A.S.,
- à Monsieur le Directeur financier.

7) COMMUNICATIONS.

A. Monsieur le Bourgmestre fait le point sur le dossier relatif au schéma de développement territorial :

- Le pouvoir adjudicateur est la SORASI, filiale de la S.P.I. La procédure de marché a été lancée la semaine dernière. Les offres doivent être transmises pour les 3 juillet à 11h.
- 4 bureaux ont été consultés à savoir : Pissart de Trooz, Pluris de Liège, Sen5 de Liège et XMU de Namur.
- Le coordinateur du projet est un agent de la S.P.I., architecte de formation et qui connaît particulièrement bien notre territoire.

- Les critères d'attributions sont basés sur le prix (30), la méthodologie (50), le détail de réalisation (10) et la qualité de la présentation de l'offre (10).
- Un comité d'accompagnement sera mis en place et composé de représentants communaux, de la DGO4, de la S.P.I. et d'experts extérieurs.
- La durée est de 180 jours calendrier (hors grandes vacances et fin d'année).
- 5 phases sont prévues : 1 diagnostic suivi d'une analyse *swot*, la définition des enjeux et des objectifs, le schéma directeur proprement dit, la finalisation du dossier et le processus participatifs qui s'insère avec les quatre autres points.
- Le cahier de charge décrit la pression immobilière que l'on connaît et son incidence sur la mobilité, le paysage et la gestion du territoire et les réactions des citoyens. Le souhait est de développer une urbanisation cohérente et constituer un outil de réflexion et de coordination destiné à encadrer le développement de cette partie du territoire de 150 ha. Il doit s'agir d'un outil d'aide à la décision.
- La volonté est d'associer les citoyens par le biais d'ateliers thématiques participatifs. Pas moins de 8 sites ont été identifiés (ZAC, terrains privés, terrains communaux, terrains appartenant au Foyer). Il conviendra d'associer tous les intervenants.
- L'objectif de la mission porte sur l'établissement d'un schéma directeur à caractère stratégique, la définition d'options et de lignes directrices du développement du territoire, la prise en considération de différents aspects (urbanistiques, sociaux, économiques, environnementaux, paysagers, de mobilité et de durabilité), des propositions d'aménagement, d'actions, de priorités et de moyens. Il s'agira également de formuler des propositions d'implantation des diverses fonctions, de nouvelles voiries intégrant des modes doux, de définition de gabarits et de densité. Le projet proposera des vues en plans et en 3D ainsi que des priorisations des interventions.
- Tout ce travail constituera un guide pour la commune et la R.W. dans le cadre des tractations avec les investisseurs et dans le cadre de la gestion des permis d'urbanisme. Il ne s'agit pas d'une étude technique mais bien d'un outil pratique.

Madame GRANDJEAN : la mise en route de ce programme signifie-t-elle que toutes les demandes de permis d'urbanisme sont en *stand by* et qu'on ne permet plus aux habitants de déposer des permis ?

Monsieur le Bourgmestre : Nous n'avons pas le pouvoir d'empêcher les gens de déposer un permis. Je fais comprendre aux candidats investisseurs qu'un moratoire s'impose. Une rencontre avec un promoteur va avoir lieu et je vais lui expliquer qu'il serait mal venu d'avancer tant que le travail relatif au schéma de développement n'est pas terminé. Les terrains unifamiliaux ne sont pas visés par le moratoire.

Monsieur TOOTH : Si la qualité est au rendez-vous et, au vu du coût est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être envisagé pour le reste du territoire ? C'est assez rapide, je ne m'attendais pas à un délai aussi restreint. On pourrait avoir le guide en main l'année prochaine.

Monsieur le Bourgmestre : Je suis pour l'utilisation d'outils pratiques et non théoriques. Travailler par petites zones de la commune et d'autant praticable.

Monsieur TOOTH : Il faut bien avoir en tête que cet outil n'a pas de valeur juridique mais, il pourra être mis en avant lors des décisions relatives au développement urbanistique.

Monsieur le Bourgmestre : Lorsque le Collège est amené à un dossier, on accepte les projets qui participent au bon aménagement des lieux. Si notre schéma n'a pas de valeur réglementaire, on pourra se baser sur ce guide pour extraire nos motivations.

Madame GRANDJEAN : le site de l'ancienne école est-il intégré à l'étude ? Monsieur le Bourgmestre répond par l'affirmative.

Monsieur FRANCOTTE : La participation citoyenne est prévue à toutes les phases. Il faudra veiller à ce que cela soit effectif et à aller chercher les bonnes idées. Aura-t-on le temps en un mois pour réaliser la définition des enjeux alors que le bureau d'étude doit consacrer au moins 20 jours à la consultation citoyenne ? Les ateliers thématiques doivent avoir lieu avant la définition des enjeux.

Monsieur le Bourgmestre : Il faut avoir confiance dans les personnes dont c'est le métier.

B. Rénovation du Hall omnisports.

Monsieur le Bourgmestre : On avance bien. On attend le dépôt du permis. Il faudra la promesse de subsides pour lancer le marché.

C. Projet urbanistique sur le site du Homvent.

Monsieur le Bourgmestre : La société de Neufcour fera une présentation de son projet lors du conseil du 29 juin. Il s'agit de 32 logements intégrant des zones de loisirs qui seront rétrocédées à la commune.

D. Chantier des Moulins.

Monsieur le Bourgmestre : Le chantier des Moulins se termine et on se dirige vers la réception provisoire.

E. Plaines de Vacances.

Monsieur INTROVIGNE : En fonction de la crise sanitaire, nous avons dû nous réorganiser. Les plaines seront limitées à 50 personnes et étalées sur trois sites. Il n'y aura pas d'excursions et pas de location de car. Elles seront étendues sur deux semaines au mois d'août. Seuls les enfants dont un des deux parents est domicilié sur le territoire ou qui fréquentent les écoles de l'entité ou qui sont pris en charge par les services sociaux communaux pourront s'inscrire. La priorité des inscriptions sera accordée aux parents qui travaillent. Nous dérogeons à notre projet pédagogique et nous avons choisi de ne pas réclamer la participation financière d'une part, parce qu'il n'y a pas d'excursions et, d'autre part pour soutenir les ménages.

Monsieur TOOTH : Le choix de favoriser les parents qui travaillent est judicieux et il faut le souligner.

F. Eclairage LED.

Madame LOMBARDO signale qu'elle a communiqué les réponses aux questions qui avaient été posées en matière de déploiement du nouvel éclairage LED par RESA.

G. Protection des hérissons.

Monsieur KEMPENEERS : On a manqué de pugnacité pour défendre ce point lors du précédent conseil. En tant qu'écologistes, on ne peut ignorer l'importance de la biodiversité. Le hérisson est une espèce menacée d'autant qu'on estime que 80 % de la population a chuté. La tondeuse robot est un ennemi supplémentaire. Il suffit de tondre après 10 h et avant 17 h. D'autres communes ont passé le pas en interdisant l'utilisation de ces tondeuses durant la période d'activité des hérissons. En attendant un règlement, qu'on sait difficile à mettre en place, on souhaite une grande campagne de sensibilisation. La biodiversité est au cœur de la préoccupation citoyenne.

Monsieur le Bourgmestre : A Fléron, l'échevine du bien-être animal a suggéré une mesure d'interdiction mais il a été rappelé que cela devait être intégré dans le code de police des trois communes. A Soumagne, le choix s'est porté sur une sensibilisation mais pas une interdiction considérant que, comme l'a relevé le chef de corps, les contrôles sont très difficiles à mettre en œuvre.

Monsieur le Directeur général invite Monsieur KEMPENEERS à communiquer au service communication un texte de sensibilisation qui sera diffusé sur nos différents canaux de communication.

H. Présence d'un conteneur à déchets sur le site de Basic Fit.

Monsieur le Bourgmestre : Il s'agit d'un conteneur privé sur un terrain privé.

I. Organisation des fêtes foraines de l'été.

Monsieur MACZUREK : Qu'en est-il de l'organisation des fêtes foraines de Bellaire et Queue-du-Bois ?

Monsieur le Bourgmestre : Elles ne seront pas organisées.

J. Activité de la Ressourcerie.

Monsieur FONTAINE : La ressourcerie lui a signalé qu'il n'y avait pas de convention avec la commune de Beyne-Heusay pour enlever sa vieille tondeuse et qu'un déplacement serait facturé à hauteur de 40 € Il est étonné.

Monsieur le Bourgmestre : Il y a bien une convention avec la ressourcerie. Il y a effectivement un règlement communal qui a été voté à l'unanimité, qui détermine les quantités maximales d'enlèvement pour un coût forfaitaire de 40 €.

La séance est levée à 23.04 heures.

Le Directeur général,

PAR LE CONSEIL :

Le Président,